

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20260409-D43-0426-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 10 avril 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Murielle MOUTIER LECERF	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Laëtitia HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sandrine COTTARD

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

Délibération n° : D.43/04.26

Objet : Ecoles publiques
Conseils d'école
Désignation des représentants de la Ville

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.04.2026

Délibération n° : D.43/04.26

Objet : Ecoles publiques
Conseils d'école
Désignation des représentants de la Ville

Monsieur le Maire indique que les dispositions du Code de l'Education et notamment son article D411-1 précisent la composition et les attributions des conseils d'école. Ces dispositions s'appliquent pour l'ensemble des conseils des écoles publiques, maternelles et élémentaires de la commune.

Au regard des dispositions précitées, le conseil d'école doit être composé, entre autres membres ayant voix délibérative, de deux élus, à savoir :

- le Maire ou son représentant,
- et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-29,

Vu le Code de l'Education et notamment son article D411-1,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants de la Ville aux conseils des écoles publiques de la commune,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de la commune aux conseils d'école, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner les représentants de la Ville aux conseils des écoles publiques de la commune comme suit :
 - ✓ Maternelle du Clairval : Mme Paola LABARRE
 - ✓ Elémentaire du Clairval : Mme Roseline FEUILLYE
 - ✓ Maternelle Glatigny : Mme Roseline FEUILLYE
 - ✓ Elémentaire Glatigny : Mme Nathalie BOULANGER
 - ✓ Maternelle Elsa Triolet : Mme Paola LABARRE
 - ✓ Elémentaire Jacques Prévert : Mme Paola LABARRE

étant précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de chacun des conseils d'école ci-dessus indiqués.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 25 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 4 ABSTENTIONS (MME DÉCHAMPS, MME MANDEVILLE, M. LEMÂÎTRE, M. BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ